

Date de dépôt : 28 septembre 2010

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour un chemin sécurisé pour les écoliers dans le quartier de St-Gervais se rendant vers les écoles de Necker et du Seujet

Rapport de M. Jean Romain

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la P 1738 déposée en mai 2010 par les représentantes des deux associations d'élèves des écoles de Necker et du Seujet, afin d'augmenter la sécurité des enfants qui prennent tous les jours le chemin de ces écoles, chemin qui est insuffisamment sécurisé. Le procès-verbal a été tenu par M. Christophe Vuilleumier. Qu'il soit remercié d'avoir fait diligence.

1. Présentation générale

Les travaux du tram modifient le fonctionnement habituel des quartiers où la zone 30 km/h, comme c'est le cas dans les rues Basses, favorise la cohabitation pacifique de tous les usagers : piétons, vélos, taxis, livreurs et tramway. Il n'existe plus de lignes jaunes, de passages pour piétons ni de pistes cyclables qui protégeraient spécifiquement les uns ou les autres, chacun étant tenu de circuler de manière particulièrement prudente et prévenante. Les piétons ont le droit de traverser la chaussée où ils le souhaitent mais cependant ils n'ont pas la priorité. Ces zones limitées à 30 km/h permettent de lutter contre les surcharges de trafic, le bruit, la pollution et la dégradation de la santé publique ; de valoriser les espaces publics ; un nombre d'accidents réduit ; une conduite plus calme ; une meilleure cohabitation de tous les usagers.

Tous ? Voire ! En effet, cela pose pas mal de difficultés à de jeunes enfants, contraints pour rejoindre leur école, de traverser ces zones. Leur taille, leur inconscience juvénile, leur incapacité à maîtriser plusieurs paramètres routiers à la fois, les mettent en péril. Cela alerte les associations de parents d'élèves qui demandent, pour permettre de traverser la rue de Cornavin ainsi que la rue de Coutance, des passages sécurisés, clairement repérables, non seulement pour leurs enfants mais aussi pour les aînés.

2. Audition des pétitionnaires, M^{mes} Goanec, Sylbert et Weber, le 27 septembre 2010

Il existe dans ce quartier deux écoles primaires, donc destinées à des élèves de 4 à 12 ans. Certains enfants de St-Gervais fréquentent l'école du Seujet, assez éloignée de leur domicile. Les enfants sont amenés à traverser des rues où aucune indication n'est prévue – ni ne sera prévue – à cet effet. Il est vrai que des solutions ont été proposées aux pétitionnaires, notamment le Pédibus ou une patrouilleuse scolaire. Mais puisqu'il n'y a pas de passage pour piétons, les pétitionnaires ne voient pas où poster une éventuelle patrouilleuse. Qui plus est, cette rue est trop éloignée de l'école du Seujet et se trouve donc hors zone sensible pour l'obtention d'une patrouilleuse. Enfin, après l'école, par beau temps, les enfants jouent volontiers dans le parc voisin de l'école et ne rentrent pas forcément aux heures de présence des patrouilleuses scolaires.

Le plus efficace serait d'installer deux passages pour piétons, l'un du côté de Cornavin et l'autre du côté du Rhône. Lorsque la Ville a été sollicitée pour répondre à cette pétition, elle a répondu que c'était le canton qui s'occupait de cette problématique.

Donc, après avoir pris contact avec la Direction générale de la mobilité, aucune solution n'a été trouvée.

Pour les parents d'élèves, il s'avère qu'il est assez difficile d'expliquer à des enfants de 4 à 6 ans toutes les subtilités du trafic en zone 30km/h alors qu'il leur est appris qu'ils doivent s'arrêter aux passages cloutés !

3. Discussion

L'implantation des lignes de tram et des zones 30 km/h ne devraient pas augmenter auprès de la population et des piétons des quartiers concernés le sentiment qu'ils ne sont pas entendus et que leur revendication sécuritaire ne trouve pas d'oreille attentive. Le cas soulevé par cette pétition pourrait se retrouver à l'identique à divers endroits de passage du tram. La commission

juge donc cette pétition légitime ; qui plus est, elle ne souhaiterait pas être débordée par un afflux massif de pétitions allant dans le même sens : la sécurité des enfants amenés à côtoyer le tram doit être prise en compte.

Ce problème de sécurité, en raison même de l'ouverture de la rue de Coutance en décembre 2010, est suffisamment urgent pour que la commission renonce majoritairement à auditionner d'autres instances.

Enfin la loi sur les zones 30 et les zones de rencontre (L 111), de novembre 2007, stipule ceci à son art. 4 § 4 : « L'aménagement de passages pour piétons n'est pas admis. Dans les zones 30, il est toutefois possible de déroger à ce principe dans des zones sensibles telles qu'aux abords des écoles et des homes. »

4. Vote de la commission

Pour le renvoi de la P 1738 au Conseil d'Etat : unanimité (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)

Pétition (1738)

pour un chemin sécurisé pour les écoliers dans le quartier de St-Gervais se rendant vers les écoles de Necker et du Seujet

Mesdames et
Messieurs les députés,

Après les travaux du tram, nous allons avoir les rues de Coutance et Cornavin qui auront un fonctionnement type « rue Basses », ce qui veut dire sans passages piétons et priorité pour les trams. Divers courriers ont été envoyés à la Direction générale de la mobilité pour trouver un chemin sécurisé de la place Grenus jusqu'aux écoles primaires de Necker et du Seujet, mais aucune solution n'a été trouvée.

Nous demandons au Grand Conseil de Genève qu'il agisse pour la sécurité de nos enfants en pensant aussi aux aînés en :

- Trouvant un passage sécurisé pour traverser la rue de Cornavin et se rendre à l'école de Necker.
- Trouvant un passage sécurisé pour traverser la rue de Coutance et se rendre jusqu'à l'école du Seujet.
- Ceci avant que des accidents surgissent !

N.B. 8 signatures

*p.a Association des Parents
d'élèves - APE Seujet - Necker
Madame Sylvie Goanec
Rue Mme-de-Staël 5
1201 Genève*